

*Initiatives ministérielles*

tenant un délit aux termes du Code criminel et de la Loi sur la radiocommunication.

Il s'agit, bien entendu, d'une modification importante. Pourquoi avons-nous prévu cette modification? Selon moi, le gouvernement essaie, en fait, d'utiliser la loi à de mauvaises fins. Il essaie de vendre les téléphones cellulaires en ayant recours au Code criminel.

• (1335)

C'est exactement, en gros, l'objet de cette partie du projet de loi. Les grandes sociétés de télécommunications qui fabriquent et vendent des téléphones cellulaires verseront, bien entendu, au gouvernement des millions de dollars chaque année en droits pour obtenir une licence. En outre, les compagnies de téléphone cellulaire, lorsqu'elles réalisent des profits, paient des impôts. Elles ont beaucoup de poids auprès du gouvernement. Celui-ci dit aux Canadiens qu'ils ne peuvent écouter une conversation sur un téléphone cellulaire et rapporter à qui que ce soit ce qu'ils ont entendu sous peine de violer la loi et d'être passibles alors d'une peine d'emprisonnement pouvant aller jusqu'à cinq ans.

On commet également un délit aux termes de la Loi sur la radiocommunication puisqu'aux pages 23 et 24 du projet de loi, il est dit que:

Quiconque contrevient au paragraphe 9(1.1) ou (2) commet une infraction et encourt, sur déclaration de culpabilité par procédure sommaire:

a) dans le cas d'une personne physique, une amende maximale de 25 000 \$ et un emprisonnement maximal d'un an, ou l'une de ces peines;

b) dans le cas d'une personne morale, une amende maximale de 75 000 \$.

Il est également possible d'intenter une poursuite civile contre toute personne qui a écouté votre conversation et de réclamer des dommages-intérêts illimités.

Tout le monde s'accorde à dire que les gens ne devraient pas écouter les conversations sur téléphone cellulaire. Le problème, cependant, c'est qu'il existe des balayeurs à l'heure actuelle et ils sont utilisés. Aux États-Unis, on a interdit l'importation et la fabrication de ces appareils. Par contre, les autorités n'ont pas déclaré illégaux les balayeurs utilisés à l'heure actuelle. La raison pour laquelle, selon moi, il y a une distinction entre ce que le gouvernement essaie de faire en l'occurrence et ce qui se passe aux États-Unis, c'est que les Américains sont conscients du fait qu'on ne pourra jamais respecter le caractère privé de conversations tant qu'il y aura des balayeurs.

On peut intercepter des conversations à l'heure actuelle, mais à la suite de l'augmentation du nombre de

téléphones cellulaires et de l'amélioration de la technologie utilisée, il va falloir des balayeurs de plus en plus perfectionnés pour pouvoir intercepter ces conversations. Ces balayeurs devront être capables de capter des fréquences de plus en plus extrêmes.

On nous dit qu'il y a au Canada, 900 000 balayeurs. Ce chiffre ne tient pas debout. Il ne peut y avoir 900 000 balayeurs capables de capter les conversations sur téléphones cellulaires s'ils n'ont pas été modifiés de préalable. Il y en a très peu qui sont capables de le faire. Quand nous parlons ici de 900 000 appareils, ce chiffre inclue aussi bien les dispositifs de télécontrôle des portes de garage que les appareils radio utilisés pour capter les appels provenant des ambulances, des voitures de police, etc. Le gouvernement inclut tous ces appareils dans son chiffre de 900 000. Or, ce ne sont pas ces appareils qui posent un problème mais bien les balayeurs qui, comme aux États-Unis, sont capables d'intercepter même des communications utilisant une technologie améliorée.

La loi devrait servir à contrer les activités de ceux qui violent volontairement et sciemment la loi, et non pas servir à accroître les possibilités de vente de téléphones cellulaires. Cette distinction m'apparaît fondamentale.

• (1340)

Je crois qu'à mesure que les gens apprennent que les appels sur téléphones cellulaires sont transmis sur les ondes radios publiques, les sociétés craignent que l'attrait des téléphones cellulaires sur le marché diminue.

En fait, ce qu'il faut vraiment faire, c'est prévenir les gens que leurs conversations téléphoniques peuvent être interceptées. Le gouvernement a préféré faire croire aux gens que leurs conversations ne risquent pas d'être épiées. Or, ce n'est pas le cas. On peut adopter toutes les lois qu'on voudra, elles ne changeront pas la technologie. La réalité, c'est que si une personne intercepte votre conversation téléphonique au moyen d'un balayeur—et tous ces dispositifs deviendraient légaux au Canada—, vous savez fort bien que cette personne est en mesure de divulguer votre conversation, volontairement ou malicieusement.

Combien de conversations téléphoniques pourront être interceptées sans qu'on le sache ou sans qu'on connaisse la source des renseignements? Il y en aura plusieurs centaines. Cependant, le gouvernement persiste à vouloir donner aux Canadiens un sentiment de sécurité en adoptant ce projet de loi et en leur faisant croire que, si une personne contrevenait à la loi de la façon prévue, elle serait punie, ce qui signifie que le caractère privé des renseignements communiqués par téléphone cellulaire serait protégé.